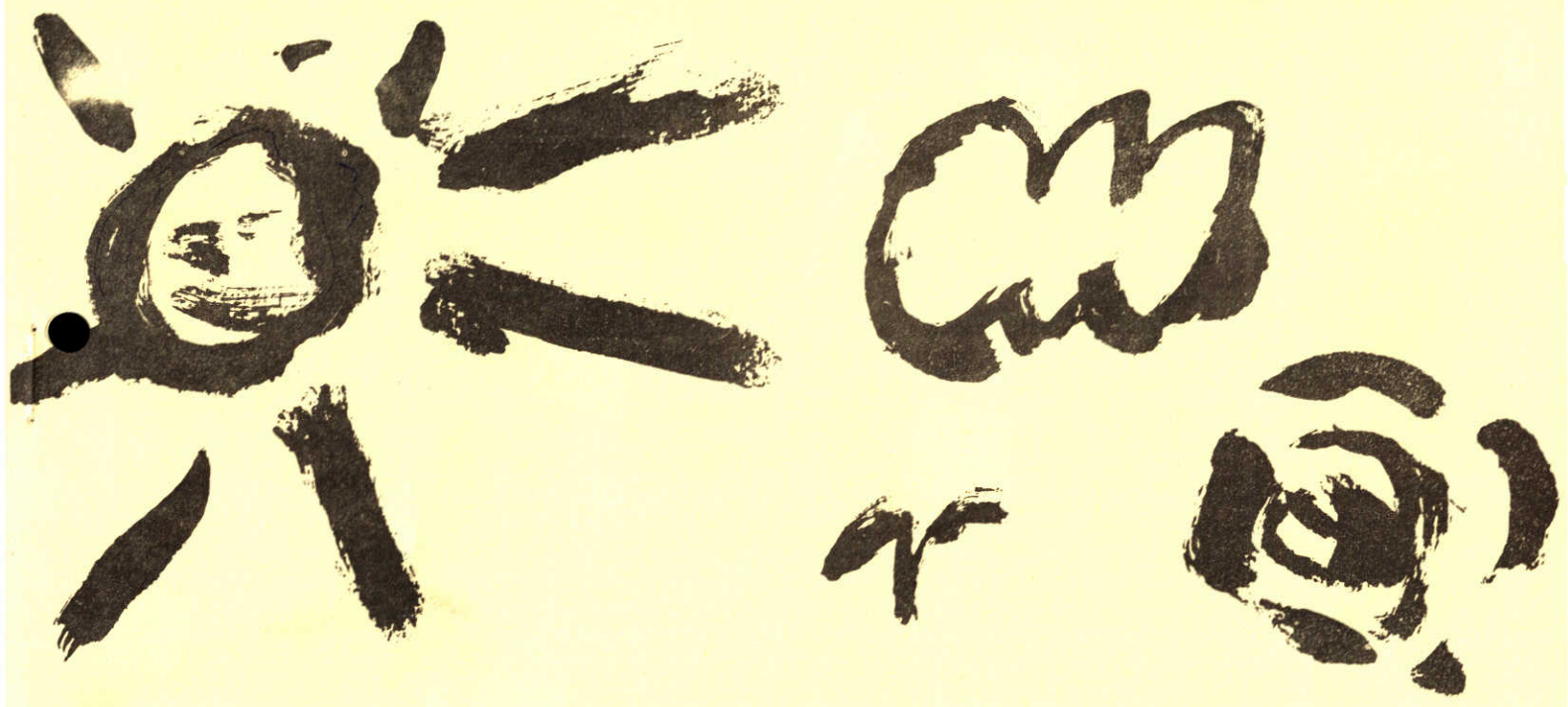
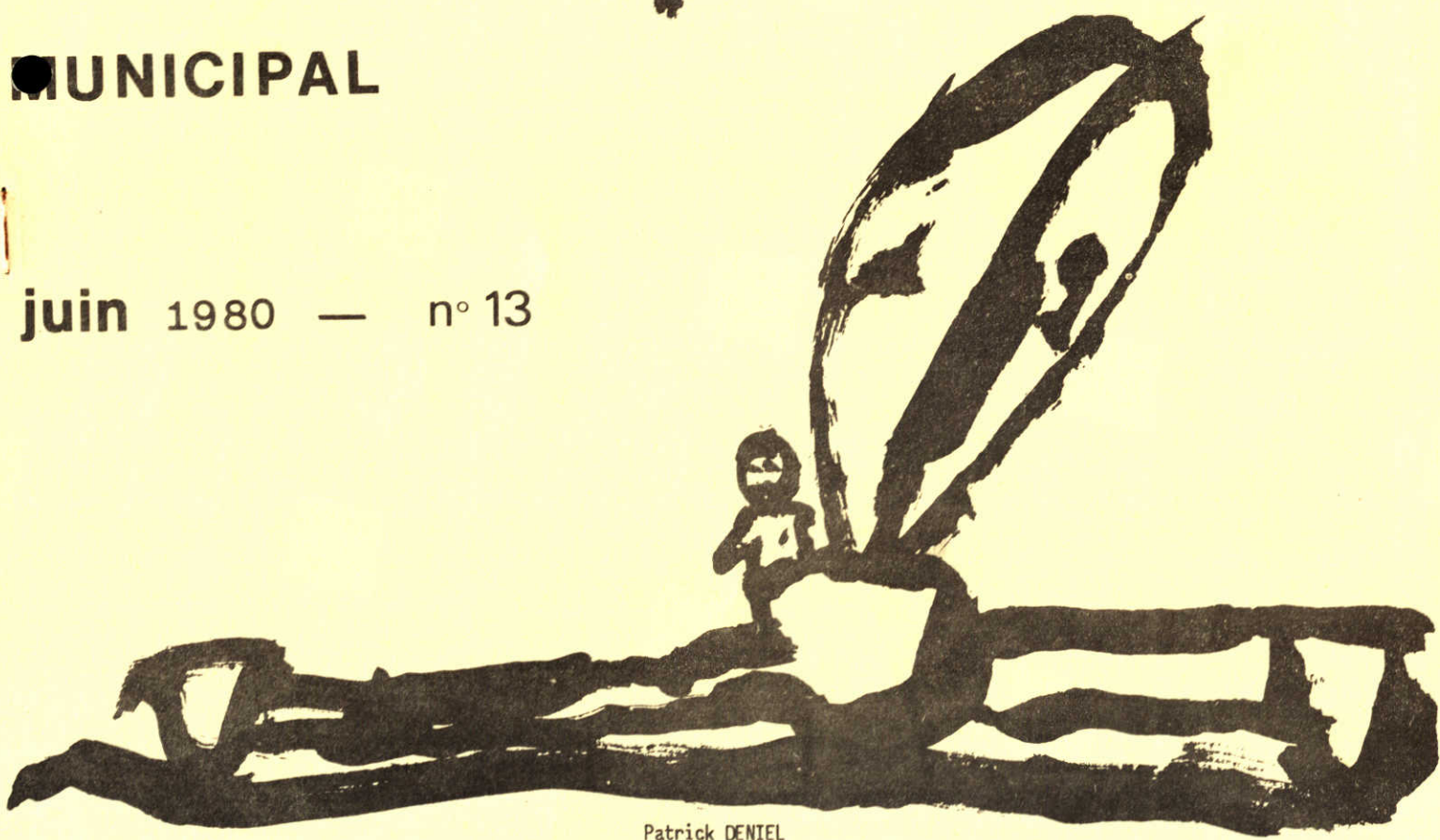


VIVRE A PLOUZANE



BULLETIN
MUNICIPAL

juin 1980 — n° 13



DECLARATION DE MONSIEUR LE MAIRE DE PLOUZANE

AU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 MAI 80

Deux dossiers d'urbanisme figurant à l'ordre du jour de notre conseil d'aujourd'hui, concernent Castel-Névez à Plouzané.

Il est nécessaire de rappeler au conseil combien cette Zone d'Aménagement Concerté est importante pour une commune comme Plouzané.

En effet, si, pour une ville comme Brest, la Z.A.C. de la Cavale Blanche constitue une extension périphérique naturelle, la Z.A.C. de Castel-Névez est, en fait, une cité urbaine constituant le coeur de la commune, dans lequel se trouveront rassemblés tous les équipements essentiels.

L'actuelle municipalité, en accord avec la Communauté, a remis en cause le plan d'aménagement de zone de la Z.A.C. afin de le rendre conforme aux souhaits exprimés par la population et les élus. Le projet transformé donne actuellement satisfaction à toutes les personnes concernées, ce qui nous montre que la procédure de Z.A.C. n'est pas sans intérêt, à condition qu'elle soit précédée d'une large concertation, ce qui ne fut pas le cas à l'époque de sa conception. Il est certain que la Communauté en est également bénéficiaire car elle reçoit en gestion des secteurs urbains achevés.

Je rappelle que la Z.A.C. de Castel-Névez a été conçue pour faire face, dans des conditions convenables, à la croissance de population de Brest. C'est une zone communautaire. Le développement actuel de Plouzané ne permet d'ailleurs pas à notre commune de traiter tous les problèmes tant techniques que financiers.

Au moment où les travaux de la déviation du C.D. 12 démarrent en bordure de la Z.A.C., alors que la deuxième école primaire et maternelle devrait commencer à la rentrée prochaine, que le centre commercial est défini de façon claire, je veux donner acte au Président de la Communauté, ainsi qu'au Conseil, de la part qu'ils prennent dans la réalisation de cette Z.A.C. dont la réussite s'impose à tous.

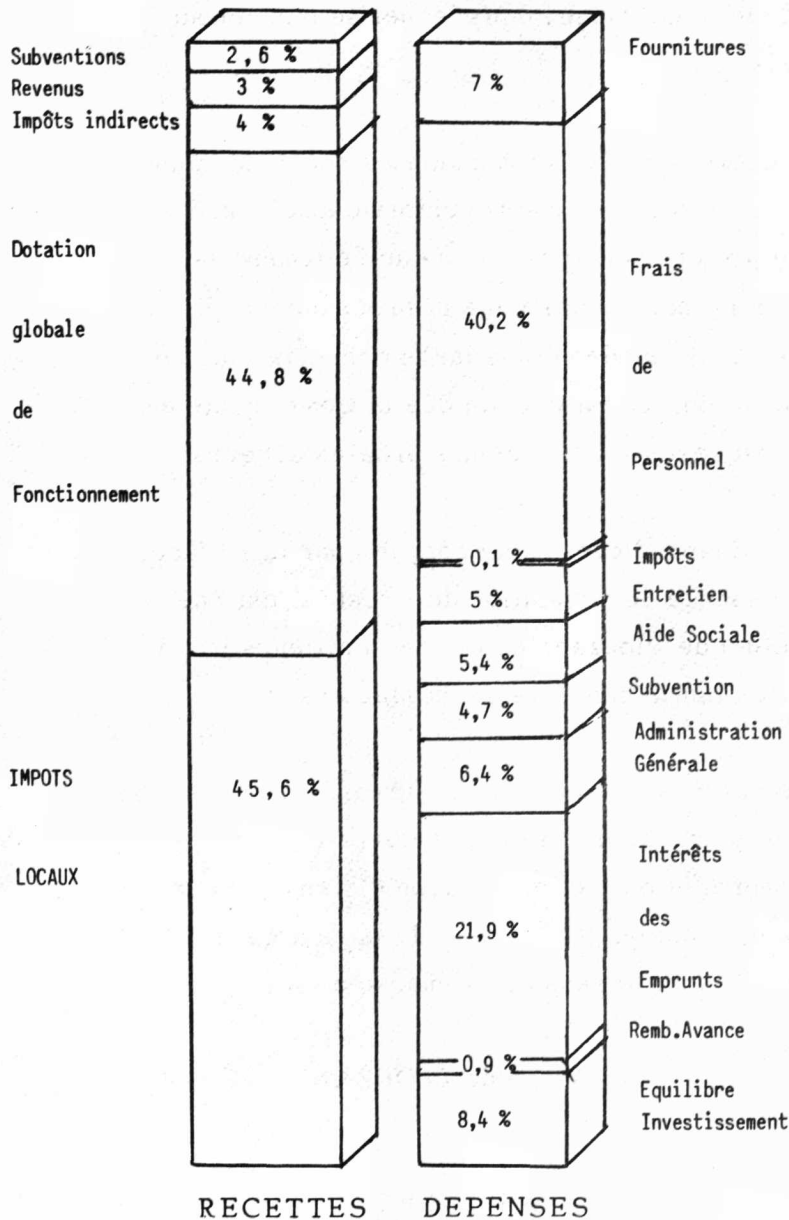
Le Maire de PLOUZANE,

J. MELENNEC

BUDGET PRIMITIF DE 1980

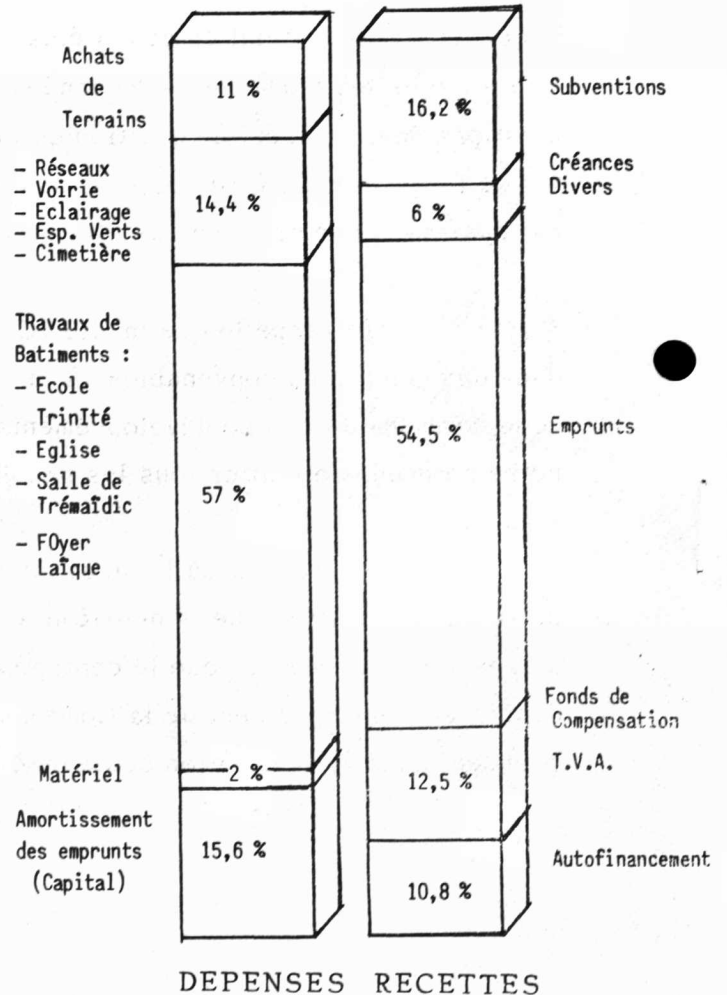
SECTION DE FONCTIONNEMENT

= 5 790 969 F



SECTION D'INVESTISSEMENT

= 4 513 571 F



GARDERIES SCOLAIRES

Depuis la rentrée 79, une garderie fonctionne à l'école publique du Bourg. Créée à titre d'expérience, elle fonctionne convenablement et rend certainement service aux familles.

De plus en plus, et pour des causes diverses, ce type de service est demandé par les parents.

Actuellement, ce sont les parents d'élèves des écoles publiques de la Trinité et Kroas Saliou qui formulent la même demande.

Les résultats des enquêtes effectuées auprès des parents de ces deux groupes scolaires font apparaître un réel besoin dans ce domaine, encore que les données acquises doivent être légèrement corrigées au vu de l'expérience réalisée au Bourg.

Au cours de plusieurs entrevues, les parents et les enseignants ont pu débattre avec les représentants de la Municipalité de ce problème. A partir d'un accord de principe d'ouverture là où les besoins justifient une telle mesure, ont été envisagés les questions de locaux, de personnel, de matériel à acquérir pour le bon fonctionnement d'une garderie. Mais, surtout, la Municipalité tient à s'assurer que le nombre d'enfants effectivement présents soit suffisant.

Pour avoir une telle certitude, il nous a paru raisonnable de demander aux parents de prendre un engagement ferme, assorti d'un engagement financier.

Pour ce qui est du fonctionnement des garderies le mercredi, il paraît sage de regrouper les enfants des différentes écoles - mesure qui serait applicable dans l'immédiat avec des possibilités d'aménagements à plus long terme - Nous étudions la possibilité, pour ce jour, de sortir les enfants du cadre scolaire mais demandons évidemment aux parents de ne pas attendre qu'un coup de baguette magique transforme du jour au lendemain ce souhait en réalité.

J. MEUNIER

INSCRIPTIONS A LA MAISON FAMILIALE DES GARCONS DE SAINT RENAN

La Maison Familiale des Garçons de SAINT RENAN reçoit dès maintenant les inscriptions pour la rentrée de Septembre 1980; celles-ci concernent les jeunes à partir de 13 ans, après une classe de 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}, en vue de la préparation du Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles (B.E.P.A.) option Agriculture - Elevage, en 4 années après une classe de 5^{ème} ou en 2^{ème} années après une classe de 3^{ème}. Dans ce dernier cas, la formation peut être destinée tant aux filles qu'aux garçons. Cette formation peut être poursuivie jusqu'au Brevet de Technicien Agricole (B.T.A.O.) à l'Institut Rural de LESNEVEN.

Pour tous renseignements, s'adresser à la MAISON FAMILIALE, route de Ploudalmézeau - SAINT RENAN - Téléphone : 84.21.58.

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE et la collecte de textiles et de vêtements usagés du samedi 10 mai 1980.

L'Association des Paralysés de France regroupe des handicapés moteurs, les parents d'enfants handicapés moteurs et les amis valides désireux de s'associer à leur lutte pour leur intégration.

Elle défend leurs droits et exprime leurs besoins.

Elle met à la disposition des handicapés un service social spécialisé.

Elle organise des rencontres, sorties et séjours de vacances.

Elle crée et gère des établissements.

Pour financer cette action importante, elle a organisé dans chaque commune de la Communauté Urbaine de BREST, le samedi 10 mai, une collecte de textiles et vêtements usagés.

L'année dernière, elle en a collecté 150 tonnes.

Cette marchandise est vendue à des récupérateurs. Les affaires sont triées par eux, revendues si elles sont utilisables, le reste est transformé en fil, chiffons d'essuyage pour machines - 60 000 tonnes consommées par an en France - et en papier pour fabriquer des billets de banques.

ECOLES ET CHIENS ERRANTS

A diverses reprises, nous avons constaté la présence de chiens dans les cours d'école. Nous voulons bien admettre que ces chiens aiment les enfants et recherchent leur compagnie. Le dernier en date a fréquenté l'école de Coat-Edern pendant plusieurs jours : un grand chien, type berger, trop grand pour être admis en primaire et, à plus forte raison, en maternelle. Il portait un collier auquel pendait encore un bout de chaîne. Un geste maladroit d'un enfant et ce chien peut mordre et blesser sérieusement cet enfant.

Et puis ces chiens laissent aussi souvent - trop souvent - des traces de leur passage, surtout dans les bacs à sable mis à la disposition des petits. Extrêmement désagréable, pas hygiénique et onéreux car il faut renouveler le sable. Faudra-t-il installer des clôtures grillagées autour des bac à sable ? N'est-il pas plus raisonnable de demander aux propriétaires de ces animaux de les garder chez eux et de les surveiller ?

Ce n'est pas le premier appel que nous lançons dans ce sens, puisse-t-il être le dernier !

J. MEUNIER

DEGATS AUX CULTURES

Des agriculteurs ont signalé en mairie que des cultures ont été saccagées par des enfants. Tous les ans, à la même époque, ces faits se reproduisent. Les champs cultivés ne sont pas des terrains de jeux.

Parents, nous vous rappelons que vous êtes responsables des actes de vos enfants, et, en cas de plainte, passibles d'une amende.

E. TONN E. MANN

Le Gaz Naturel Arrive". Nous avons pu voir ces pancartes fleurir sur la commune et observer les premiers travaux de pose d'un réseau de gaz route du Conquet.

Ces terrassements ne sont agréables pour personne, ni pour les piétons, ni pour les automobilistes, ni pour les riverains.

GAZ DE FRANCE conscient de la gêne qu'apportent les travaux s'efforcera de limiter son intervention. Mais derrière cet inconvénient passager, il nous faut bien voir l'intérêt, pour les habitants d'une commune - et notamment les riverains du réseau - de disposer d'une énergie non polluante et financièrement avantageuse.

C'est pourquoi nous avons passé une convention de distribution publique avec le GAZ DE FRANCE. La totalité de la commune ne bénéficiera pas dans l'immédiat de cet avantage ; la desserte en gaz s'effectuera, dans un premier temps, en direction de la ZAC de CASTEL NEVEZ comme le montre le plan (ci-dessous ...).

Pour les riverains du réseau qui demanderaient un branchement gaz au cours des travaux, des prix spéciaux particulièrement intéressants seraient consentis.

Chacun peut contacter les Services Commerciaux du GAZ DE FRANCE
- Subdivision de BREST-SUBURBAIN - Rue de Glasgow à BREST
Tél : 80.03.06.



VOIRIE :

- Tourne à droite au carrefour de Tréner
- Liaison rue de Bretagne à Coat-Edern
- Piste cyclable : liaison route de Brest - rue de Kéralan
- Aménagement du carrefour du Dellec
- Accès au Centre Commercial de La Trinité
- Déviation de Castel-Névez
- Piste cyclable La Trinité - Le Bourg

ENTRETIEN BITUMAGE :

- Routes : Penhuel, rue du Cloître, Kersignen, Keraliou, route de Ploumoguer, route de Loc-Maria, Hen Kant an Avel, Allée des Mimosas, Clos de Kérézoun
- Trottoirs : Secteur du Gonio et entrée du Bourg

ACQUISITIONS FONCIERES :

- Angle route de Tréner
- Centre bourg de Plouzané
- Route de Brest à La Trinité (piste cyclable)
- Angle rue des Bleuets
- Kéralan (C.E.S.)
- Coat-Edern (rue de Bretagne)

PLAN VERT :

- Terrain bas de Kéralan

EAU :

- Renforcement du réseau route de Mescleuziou

ASSAINISSEMENT :

- Continuité du programme au centre bourg.

SIGNALISATION ET SECURITE : à définir, près des groupes scolaires.

ABRIS BUS :

- Installés : Rue du Cloître, rue du Trégor, Lanével, Lannilis
- Prévus : Kroas-ar-Go, La Grande Forge, Kerallan, Castel-névez, rue du Cloître (La Fontaine Saint-Sané).



Trottoirs secteur du Dellec-Gonio

VOIRIE :

- Zone artisanale
- Lotissement commercial
- Rue de la Grande Forge
- Elargissement et empierrement de chemins ruraux
- Bitumage d'accès aux fermes
- Enrobé sur le plateau de la salle polyvalente



Travaux sur le plateau de la salle polyvalente

ASSAINISSEMENT :

- Zone artisanale

TRAVAUX DIVERS :

- Nivellement du 4ème terrain de football de Trémaïdic
- Construction du mur du cimetière
- Réfection de la toiture de l'ancienne poste
- Remplacement du support des cloches et de la porte principale à l'Eglise du Bourg

LE MARCHÉ FORAIN DE LA TRINITE



Vue du marché

Le marché de La Trinité se tient tous les mercredis, de 8 h 30 à 13 h sur la place de la salle polyvalente, rue de Kérallan.

Les deux premières éditions ont connu un vif succès, ce qui tend à prouver que cette initiative répond à un besoin réel.

1 1980 SENTIERS DE LA C.U.B.

St ANNE du PORTZIC

Sentier assez facile, à deux facettes : le calme de la campagne boisée et la splendeur de la rade de Brest.

Au départ du petit port de Sainte-Anne-du-Portzic, le sentier emprunte la vallée encaissée et boisée du Novent.

Très protégée par grand vent, cette partie calme et reposante du parcours risque de se révéler un peu boueuse après de fortes pluies.

Du tronçon de route goudronnée qui permet ensuite de rejoindre le bord de mer près du Fort du Dellec, on aperçoit sur la gauche les bâtiments neufs de l'Ecole Nationale des Télécommunications.

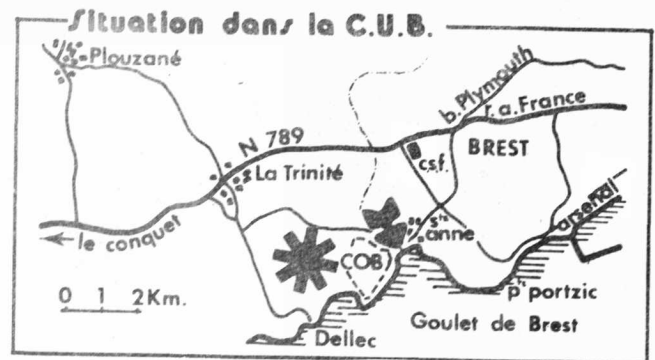
Le retour se fait par le sentier côtier qui longe le Centre Océanologique de Bretagne.

Par beau temps, on domine le site splendide de la rade et de son goulet par où transite tout le trafic maritime du port de Brest.

Par grand vent, on bénéficie en plus d'un bon bol d'air.

Vous trouverez le dépliant détaillé édité par "L'A.P.I.E.D.S.", à la Mairie, au prix de 2 F.

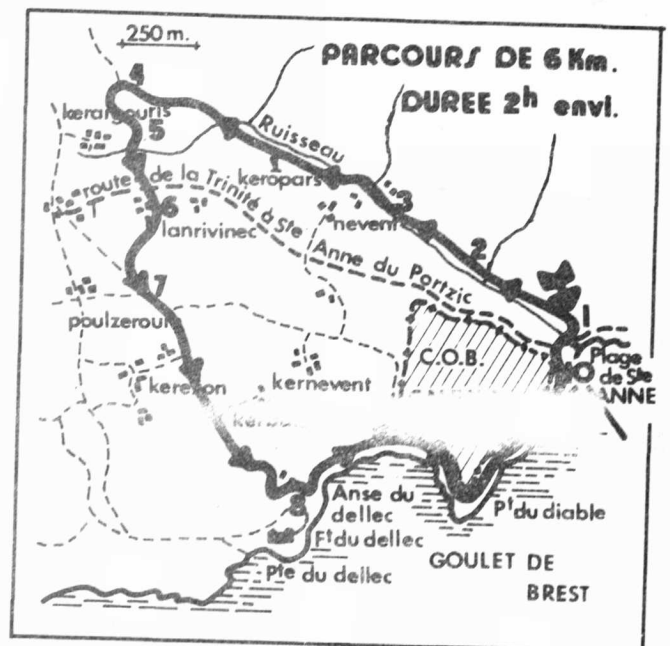
L'Association Populaire pour l'Inventaire l'Etude et le Développement des Sentiers a pour objectif de créer sur le territoire de la Communauté Urbaine de Brest, à la limite des milieux urbains, un réseau de sentiers pédestres permettant aux citoyens de découvrir des espaces naturels proches de leur lieu de résidence et de retrouver le plaisir de la marche. Les touristes, quant à eux, pourront explorer de manière plus approfondie l'espace très riche que recouvrent ces huit communes :



C'est avec joie que je salue cette initiative de l'A.P.I.E.D.S. ; elle rejoint les préoccupations des élus communautaires : faire connaître les sentiers que, dans le cadre du Plan Vert, nous nous efforçons de préserver, est une action complémentaire à la nôtre.

Je souhaite beaucoup de succès à cette brochure et ne doute pas qu'elle soit bien accueillie.

J. GOURMELON,
Président de la C.U.B.



LÉGERE PROGRESSION DES ACCIDENTS EN VILLE EN 1979.

En 1979, les services de police urbaine sont intervenus à l'occasion de 153.003 accidents corporels (60 % des 253.208 accidents recensés au niveau national). Ces accidents ont causé la mort de 3.420 personnes (sur 12.480, soit 27 % du total national) et provoqué des blessures à 194.956 autres (sur 347.918, soit 56 % du total national).

Ces chiffres sont légèrement supérieurs à ceux de 1978 puisqu'en milieu urbain le nombre des accidents est en progression de 2 %, celui des tués de 3,6 % et celui des blessés de 2,6 %.

Les causes principales et immédiates des accidents recensés en milieu urbain sont :

– Non respect de la priorité à droite	26.400 accidents
– Excès de vitesse	22.300 accidents
– Changement de direction	13.100 accidents
– Inobservation des feux rouges et des stop	14.800 accidents
– Conduite en état d'ivresse	7.100 accidents
– Inobservation de la priorité des piétons	5.400 accidents

RÉPARTITION DES VICTIMES D'ACCIDENTS PAR CATÉGORIES D'USAGERS (Évolution en pourcentage par rapport à 1978)

Catégories d'usagers	Tués	% / 1978	Blessés	% / 1978	Victimes	% / 78/79
conducteurs Voitures particulières	780	+ 12,55	49.107	+ 2,19	49.887	+ 2,34
passagers	431	+ 3,85	35.878	+ 3,31	36.309	+ 3,32
conducteurs Véhicules P.L. et T.C.	21	+ 5	1.172	+ 67	1.193	+ 65,2
passagers	23	+ 283	1.137	+ 11	1.160	+ 12,4
conducteurs Motocyclettes	163	+ 35,83	6.146	+ 13,4	6.309	+ 14
passagers	45	+ 40,6	1.536	+ 23,6	1.581	+ 24,1
conducteurs Vélorouteurs	162	+ 10,2	10.865	+ 17	11.027	+ 16,8
passagers	33	+ 120	2.172	+ 26,5	2.205	+ 27,4
conducteurs Cyclomoteurs	534	– 18,22	45.743	– 5,39	46.277	– 5,56
passagers	15	– 31,81	2.266	+ 17,7	2.281	+ 17,2
conducteurs Cycles sans moteur	199	+ 3,74	9.016	+ 9,92	9.215	+ 9,89
passagers	5	+ 150	106	+ 32,5	111	+ 35,3
Piétons	1.000	+ 1,62	29.596	+ 1,84	30.596	+ 1,83

C.L.I.N. de PLOUZANE

"de l'information nucléaire à la collecte des vieux papiers ..."

Le 31 janvier 1980 (jour d'ouverture de l'Enquête d'Utilité Publique sur le projet de Centrale nucléaire de PLOGOFF), le C.L.I.N., Comité Local d'Information sur le Nucléaire, de PLOUZANE était créé et se fixait trois objectifs :

- 1) Recueillir, échanger les informations de chacun et réfléchir en commun sur l'Energie Nucléaire et les problèmes qui en découlent;
- 2) Soutenir la lutte contre l'implantation d'une Centrale Nucléaire à la pointe de Bretagne, que ce soit à PLOGOFF ou à PLOUMOGUER;
- 3) Réfléchir sur des solutions énergétiques de remplacement et proposer des actions concrètes au niveau de notre commune.

En 4 mois d'activité, cinq réunions d'information et de réflexion ont été organisées :

. le 15 février : les problèmes de l'Energie Nucléaire, à partir d'un montage diapos réalisé avec des documents E.D.F. Cette réunion qui comptait environ 50 personnes a donné lieu à de fructueux échanges entre les participants sur de nombreux thèmes : électricité nucléaire, croissance, développement, approvisionnement en combustible, relations avec le Tiers-Monde etc...

. le 29 février : la sécurité des populations vivant à proximité d'une centrale nucléaire, et le plan ORSEC-RAD, avec la projection du film "Kestez calmes et lavez le pain" réalisé par les Viltansou (environ 50 personnes).

. le 15 mars : Les conditions de travail dans une usine atomique et le problème des déchets radioactifs.

La projection du film "condamnés à réussir" réalisé à l'usine de retraitement de la Hague fut suivie d'un débat avec deux médecins du groupe "Information Santé" de BREST. Environ 120 personnes assistaient à cette réunion.

. le 22 mars : l'alternative au Nucléaire - "Le projet alter breton, ou vivre mieux en Bretagne sans nucléaire et sans pétrole" fut présenté par P. LE BORGNE et H. LE FUR, tous deux colloborateurs du projet. Environ 60 personnes participaient au débat.

. le 2 mai : Spectacle de Jean Kergrist "La Centrale Balladeuse", une autre façon de susciter la réflexion ... d'une assistance nombreuse (plus de 250 personnes).

. Diverses actions de soutien ont été menées à l'appel du Comité de Défense de PLOGOFF. Un transport en car fut organisé lors des grands rassemblements du 3 février à PLOGOFF et du 16 mars à la Pointe du Raz.

L'alternative au nucléaire, passant avant tout par une véritable politique d'économie d'énergies et de matières premières et de lutte contre le gaspillage, les membres du C.L.I.N. ont décidé de concrétiser leur réflexion en proposant dans un premier temps, sur la Commune, un ramassage des papiers et cartons usagés en vue du recyclage. Conscient de l'importance pédagogique et sociale de cette action concrète, le C.L.I.N. a souhaité y associer les autres associations de PLOUZANE. Toutes ont été contactées et invitées à une réunion de concertation le 8 avril. Seuls ont répondu favorablement : l'Association Nature et Environnement, la Confédération Syndicale des Familles, l'Aide à domicile en milieu Rural, et le Syndicat Local des Exploitants Agricoles.

.../...

La collecte réalisée du 18 au 28 avril, avec les encouragements et l'aide de la Municipalité, a été extrêmement bien perçue par l'ensemble de la population. 12 tonnes de papiers et cartons ont été récupérées et vendues à l'entreprise de recyclage l'HERMITE à BREST. *

Le produit de cette collecte servira à financer l'étude de la mise en place à PLOUZANE d'une unité de production de biométhane à partir de la récupération de déchets animaux provenant d'un groupe d'exploitations agricoles.

Compte-tenu du vif succès de cette opération, un nouveau ramassage de papiers-cartons sera effectué à partir du mercredi 20 juin; des précisions seront données par voie de presse. La réalisation d'autres ramassages tels que le verre sont à l'étude.

Nous rappelons que le C.L.I.N. de PLOUZANE est une association ouverte à tous. Nous souhaitons que toutes les personnes intéressées par notre démarche et nos actions nous apportent leur concours et leurs idées, afin de poursuivre et élargir l'effort d'information et de réflexion engagé sur la Commune. Les réunions ultérieures seront annoncées par voie de presse.

* Rappelons que les papiers et cartons accumulés dans les bennes de stockage ne sont plus re-triés. Il importe donc de respecter l'effort de tri effectué par chacun et de ne pas l'annuler en ajoutant d'autres déchets tels que plastics, gravats, ferrailles etc... Merci.

AVIS DE LA C.T.C.U.B. AUX SCOLAIRES SUBVENTIONNES

Les dossiers de demande de subvention pour l'année scolaire 80-81 seront à retirer en mairie à compter du Lundi 2 Juin.

CEs demandes devront être retournées en mairie pour le 15 Juin au plus tard.

A LA DECOUVERTE DE PLOUZANE.L'EGLISE PAROISSIALE (I).

Au bourg de Plouzané le monument le plus remarquable est l'église paroissiale du XVIIIème siècle. Elle a été bâtie entre 1776 et 1781. C'est une construction imposante. Le sentiment de masse qui se dégage de l'édifice est encore accentué par sa position à flanc de coteau. Une tradition donne les raisons qui firent choisir cet emplacement pour bâtir l'église. C'est, dit-on, parce que les attelages de bœufs qui arrivaient par la route de Locmaria ne purent amener plus haut les lourdes charrettes de pierres destinées à la construction. Faute de pouvoir aller plus en avant, il fallut se résoudre à construire l'église là où les animaux s'étaient arrêtés...

Les précédentes églises paroissiales.

La première église paroissiale de Plouzané fut selon la tradition le temple païen consacré par Saint Sané. Cette tradition repose peut-être sur un fond de vérité historique. Il semblerait en effet que les vestiges d'un temple antique aient subsisté jusqu'au XVIIIème siècle. Le chœur de l'église de l'époque a retenu l'attention des observateurs. En 1624, Albert Le Grand le décrit "basti en rond, en demie lanterne". Il s'agit, selon lui, des restes du temple purifié par Saint Sané car, ajoute-t-il, "on voit que l'Eglise, quoy que de fort antique structure, a esté néanmoins jointe & comme attachée à cette lanterne". Un siècle et demi plus tard, en 1770, un architecte donne à propos de ce même chœur des précisions intéressantes: "Dans le mur costier du Ceur (choeur) cotté du sud, (...) le vitrage (...) qui est en pierre de taille et (est) mine par véstuté et l'air du temps, etant batis depuis plus de douze siècles". La précision chronologique est d'importance, mais on ne sait pas ce qui permet à l'architecte de l'avancer. Il conclut en disant: "cette église est très ancienne il est mesme a croire ou quelle na jamais esté finis ou que partis en a esté demolis on le vois par des arachements fait tant sur les encoignieures que sur c'est (ses) pilastre quil (qui) lui donne une grande d'iformité". Comme il ne reste aujourd'hui aucune trace archéologique de ce supposé temple, il n'est guère possible de conclure avec certitude.

En définitive, l'église paroissiale qui précède l'actuelle est composée de trois parties d'époques différentes: le choeur est très ancien puisqu'on pourrait y voir les restes d'un temple romano-byzantin; l'église qui paraît y avoir été rattachée date des années 1420; le clocher enfin dont on ne connaît pas précisément la date de construction est l'élément le plus récent.

L'autel de l'ancienne église paroissiale.

Les renseignements que fournissent les archives à ce sujet sont très fragmentaires. On ne sait rien au clocher sinon qu'il est en pierres de taille. L'église paraît être de petite dimension car un tiers des fidèles doit rester dans le cimetière à l'occasion des grandes cérémonies religieuses; elle est composée d'une nef de quatre travées longée de deux bas-côtés se divisant en chapelles (cf. plan). Le choeur est limité par quatre murs à arcade plein cintre, il est encadré par deux chapelles et prolongé par un chancel ou cancel de forme semi-circulaire. Le pavé est fait d'un grand nombre de pierres tombales portant pour la plupart des écussons seigneuriaux devenus indéchiffrables avec le temps.

Les chapelles des bas-côtés abritent parfois un autel ou un enfeu * sous arcade, engagé à mi-épaisseur du mur, immédiatement au-dessous du vitrail. La dernière chapelle au fond de l'église, côté de l'épître, est celle des fonts baptismaux.

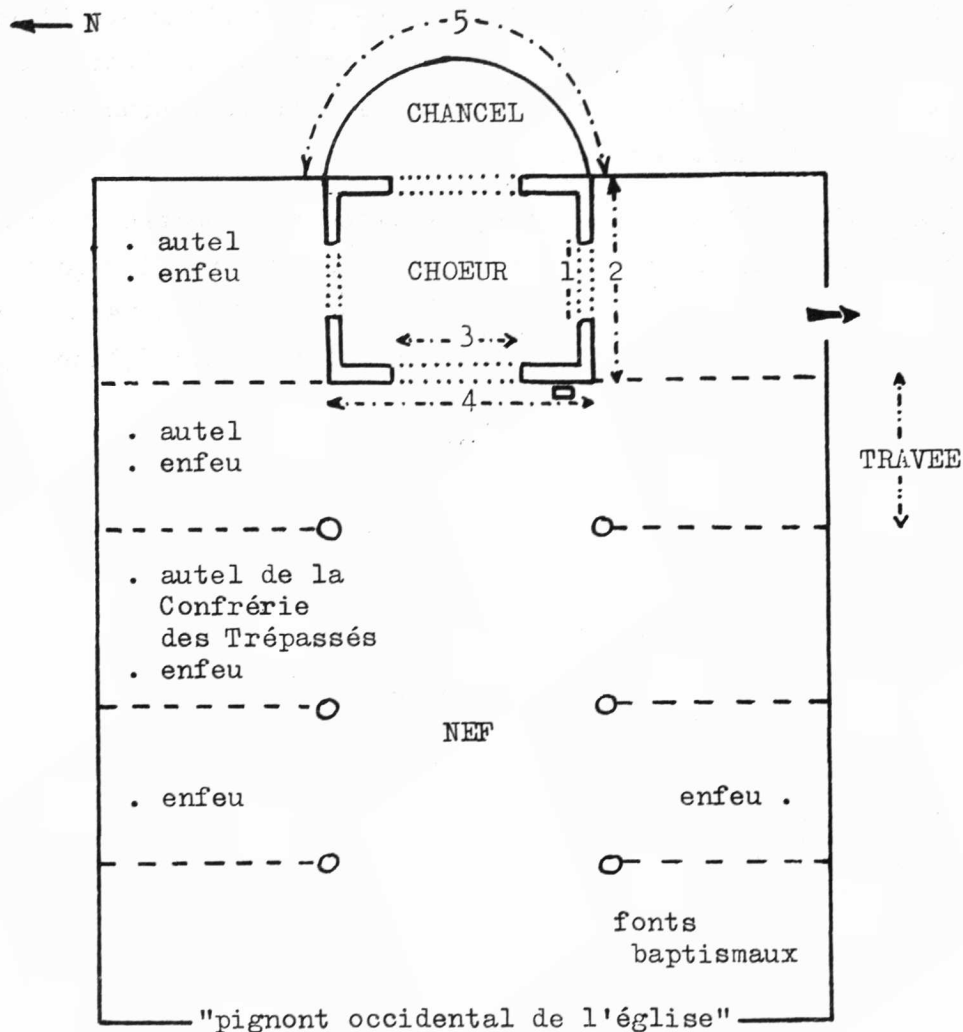
Entre la nef et le choeur, l'arcade plein cintre est à demi-cachée par une cloison où est fixé un grand crucifix. Le choeur est occupé par un autel, par les stalles du clergé, par "deux foteuil (en bois) dont leun est pour Monsieur Le Recteur et l'autre pour le curé", par "un petit banc portatif pour le chantre", par un autre banc pour le prêtre qui officie. Il est également encombré par trois tombes élevées et par un ancien banc seigneurial en pierre.





Les vitraux portent les blasons de plusieurs familles nobles de la paroisse. Peu de lumière pénètre à l'intérieur de l'église.

* - L'enfeu est une niche aménagée dans le mur de l'église pour recevoir un tombeau.

Plan approximatif de l'ancienne église paroissiale,

d'après les renseignements
fournis par les archives.



-  mur à arcade plein cintre
-  arcade
-  pilier
-  statue de Sainte Barbe

Seules les dimensions du chœur sont connues:

- 1 : 7 pieds,
- 2 : 3 toises 9 pouces,
- 3 : 14 pieds 3 pouces,
- 4 : 4 toises,
- 5 : 6 toises 4 pieds.

(1 toise = 1,949m; 1 pied = 0,33m; 1 pouce = 27,07mm)

La ruine de l'église paroissiale.

A la fin du XVIIIème siècle, cette église menace ruine. Le clocher a pris une inclinaison de près de un mètre sur toute sa hauteur. Sous le poids exercé par le clocher ainsi penché, les murs de l'église ont perdu leur aplomb et se sont lézardés. Le danger de voir la tour de l'église s'écrouler sur la nef est encore aggravé par le fait que les leviers des cloches se trouvent précisément du côté où le clocher incline: on ne peut plus guère tirer sur les cordes sans risquer d'amener le tout à soi! Pour éviter de voir un tel accident se produire, il a fallu prendre la précaution de descendre les cloches.

Inquiets de l'état de leur église, les paroissiens la font inspecter par un ingénieur en octobre 1770. De sa visite il résulte qu'on ne peut plus y faire de réparations durables; il ne reste qu'une seule chose à faire: la démolir et bâtir une nouvelle église paroissiale.

-00-